

Réunion du Conseil d'Administration

Réunion organisée par	DSRC ONCOPL
Date de la réunion	21 mai 2026
Diffusion	Membres du Conseil d'Administration
Date diffusion	2 juin 2026

Total = 23 (membres présents : 13/ membres représentés (R) : 10)

Nom	Prénom	Collège	Structure
AUBIN	Elise	1	3C Vendée
BELAUD	Romain	2	Clinique Brétéché
BERTHELOT	Louis	2	CH Le Mans
BOUDAUD (R)	Béatrice	2	Clinique du pré
BROSSON	Jean-Luc	2	Polyclinique du Maine
CAMPONE	Mario	1	Institut de Cancérologie de l'Ouest
CHARPENTIER (R)	Adeline	2	Clinique Victor Hugo
CLAIR (R)	Emeric	2	Clinique mutualiste de l'Estuaire
GIBAUD	Frédéric	2	CHU Nantes
GILBERT	Margot	2	CHU Angers
GUERIN	Olivier	3	Unicancer
GUILLEMINOT	Alain	4	URPS Pharmaciens des Pays de la Loire
JOALLAND (R)	Viviane	2	Institut de Cancérologie de l'Ouest
LIGEZA POISSON	Catherine	1	Clinique Mutualiste de l'Estuaire
MASSUYEAU	Charlotte	2	CHD Vendée
MOLINIE	Florence	6	EPIC-PL
PAILLOCHER (R)	Nicolas	5	Pôle de consultation Tassigny
PAILLOU (R)	Véronique	2	Clinique Saint Charles
RICHARD (R)	Yannick	2	CH Côte de Lumière
THEBAUD (R)	Estelle	3	Oncopédiatrie
URBAN (R)	Thierry	1	3C CHU Angers
URBAN (R)	Thierry	1	3C CH Laval
VILLARD	Maëlle	1	3C CCS

Membres invités

Nom	Prénom	Structure
BOULIGAND	Annaïg	CARA CHU Nantes

DSRC ONCOPL

Nom	Prénom	Fonction
EMPEREUR	Fabienne	Médecin coordonnateur et Directrice
LAUZEILLE	Delphine	Cheffe de projet
QUENNEHEN	Caroline	Cheffe de projet

ONCOPL

Plateau des écoles – 50 route de Saint-Sébastien – 44 093 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02 40 84 75 95

oncopl.fr

Ordre du jour

1. **Présentation flash du Rapport d'activité 2025**
2. **Présentation du Rapport financier 2025**
3. **Arrêté des comptes**
4. **Présentation du Budget prévisionnel 2026**
5. **Points divers**
 - Règlement intérieur : évolution du Collège 3
 - Point conventions 3C

Déroulement de la séance / Relevé de décisions

1. Présentation flash du Rapport d'activité 2025

Le rapport d'activité 2025 sera présenté plus en détail lors de l'Assemblée Générale prévue à l'issue de ce Conseil d'Administration.

Le Dr Empereur rappelle que l'activité d'ONCOPL correspond aux 4 axes du 3^{ème} CPOM signé en 2023 avec l'ARS des Pays de la Loire :

1. Animer le réseau des acteurs
2. Assurer la qualité des pratiques professionnelles
3. Développer l'expertise et le recours
4. Informer et communiquer

Le Dr Empereur re-présente l'équipe opérationnelle d'ONCOPL, la remercie pour son travail et son implication et plus spécifiquement de palier à l'absence longue durée de l'assistante.

2. Présentation du Rapport financier 2025

Présentation du rapport financier par Annaïg Bouligand, Responsable de la Cellule d'Appui aux Réseaux et Associations, CHU de Nantes.

Selon la loi sur les finances 2026, les associations ne sont plus exemptées des taxes d'apprentissage.

2.1. Arrêté des comptes 2025

Mme Bouligand présente les comptes de l'année écoulée.

M. Brosseau demande si c'est sur les dotations que sont fait les résultats ?

Mme Bouligand répond que c'est sur les produits de fonctionnement. Les fonds dédiés permettent d'équilibrer les recettes et les dépenses, en décharge ou en produit. Aucun résultat n'est engendré sur le FIR.

Mme Bouligand présente l'activité financière globale de 2025, l'évolution des charges de fonctionnement de 2023 à 2024, la synthèse de l'activité 2024, le bilan au 31/12/2024 et les fonds dédiés (cette annexe aux comptes est un document obligatoire que la CARA transmet au Commissaire aux Comptes).

Après demande de précision sur la présentation des comptes par M Brosseau et les explications précises apportées en réponse par Mme Bouligand, **les membres présents et représentés acceptent à**

ONCOPL

Plateau des écoles – 50 route de Saint-Sébastien – 44 093 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02 40 84 75 95

oncopl.fr

L'unanimité d'affecter les fonds dédiés aux capitaux propres de l'association et Le CA arrête les comptes 2025 à l'unanimité.

2.2. Intervention du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes étant absent, il n'y aura pas d'intervention de sa part ce jour.
Mme Bouligand rappelle le rôle d'un Commissaire aux comptes et transmet son rapport sur les comptes annuels :

- Absence d'anomalies significatives
- Comptes réguliers et sincères donnant une image fidèle des résultats de l'exercice écoulé et de la situation financière.

2.3. Affectation du résultat

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité par les membres du CA présents et représentés.

3. Présentation du Budget prévisionnel 2026

Le déficit de 28 444 € sera couvert par les fonds propres de l'association.

Le CA approuve le budget 2026 à l'unanimité.

4. Points divers

4.1. Barème kilométrique équipe ONCOPL

Après validation par le Bureau d'ONCOPL, le barème de remboursement des frais kilométriques évolue pour se caler au barème des impôts.

Le barème actuel était le même depuis 2019.

Ce nouveau barème entre en vigueur à compter du lendemain du CA et de l'AG du 21 mai 2026.

4.2. Evolution collège 3 AG et CA

ONCOPL propose de faire évoluer le collège 3 du CA et de l'AG (=collège des Partenaires dans la prise en charge des patients atteints de cancer en établissements de soins) afin d'intégrer tous les types établissements associés de la région.

A ce jour, seuls des représentants des HAD et un représentant d'un SMR sont adhérents.

Si l'évolution est acceptée par le CA, un représentant de chaque structure adhérente aura un siège à l'AG et 2 sièges leur seront réservés au CA (portant à 6 le nombre de de sièges pour la totalité du collège 3, contre 4 actuellement.)

Le CA se composerait alors de 39 sièges.

M. Brosson demande si les HAD sont dans l'autre structure ?

Le Dr Empereur répond que non, pas celles qui ont adhéré.

L'ARS devrait informer les établissements associés qu'ils peuvent adhérer au DSRC ONCOPL s'ils le souhaitent.

Le CA approuve cette évolution à l'unanimité.

4.3. Point Conventions 3C et Conventions RCP

Ces conventions étaient attendues en amont du CA et de l'AG du 21 mai 2026.

Les fiches d'identification ont bien été adressées à ONCOPL mais pas les conventions.

Le Dr Empereur rappelle les dead-line fixées et invite les 3C et établissements à faire le nécessaire au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

Documents joints

Diaporama présenté en séance